



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 68197

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des femmes afghanes. Selon un rapport d'Amnesty International, plus de trois ans après la chute des talibans en Afghanistan, les Afghanes sont toujours la cible de viols, violences, enlèvements ou mariages forcés. Ces femmes sont considérées comme de simples marchandises, pour régler des dettes ou des différends commerciaux. Les codes sociétaux, invoqués au nom de la tradition et de la religion, sont employés pour dénier aux femmes la possibilité de bénéficier de leurs droits fondamentaux. Lorsque ces codes sont considérés comme transgressés, les femmes risquent d'être emprisonnées, voire tuées. Selon le porte-parole du ministère afghan des affaires féminines, le nombre de cas de mauvais traitements signalés aux autorités a augmenté au cours des derniers mois et dix femmes en moyenne portent plainte chaque jour. Amnesty International demande au gouvernement afghan de condamner publiquement toute violence faite aux femmes et de mieux protéger leurs droits. Du fait des relations diplomatiques qu'entretient la France avec l'Afghanistan, il lui demande si notre pays pourrait envisager une intervention afin de permettre une amélioration du sort des Afghanes et une reconnaissance de leurs droits.

Texte de la réponse

Depuis la chute du régime des taliban, les femmes afghanes peuvent bénéficier de droits politiques inscrits dans la nouvelle Constitution et qui garantissent leur égalité avec les hommes. Elles ont fait valoir massivement ces droits lors des élections présidentielles et législatives. La situation sanitaire et sociale des femmes, comme celle de tous les Afghans, s'améliore progressivement. Les jeunes filles ont pu retourner à l'école. La mortalité infantile et maternelle en Afghanistan reste cependant l'une des plus élevées au monde. La France accorde pour cette raison une place importante à la coopération en matière de santé. C'est dans cet esprit qu'a été conçu le projet d'hôpital de la Mère et de l'Enfant grâce à des ONG françaises soutenues par les services publics français. L'inauguration prochaine de cet établissement, le premier de ce type en Afghanistan, constituera une étape cruciale à cet égard. Malgré ces progrès, il faut rester vigilant. Les pesanteurs de la société, aggravées par vingt ans de guerre, rendent la situation des femmes afghanes précaire, en particulier en milieu rural. Les femmes restent victimes de violences et de discriminations multiples, notamment dans l'accès à la justice (crimes d'honneur, mariages forcés, y compris pour les fillettes, violences domestiques, échange de femmes dans le cadre de règlements de différends, détention illégale de femmes accusées d'avoir porté atteinte à la moralité et à la famille). Afin de sensibiliser les hommes à ces questions, la France finance un centre de formation au sein du ministère de la condition féminine inauguré fin 2004. De même, notre pays soutient « Le jardin des femmes de Kaboul », où les femmes ont accès à des formations et reçoivent des conseils. La France et ses partenaires de l'Union européenne ont déposé auprès de la dernière Commission des droits de l'homme une résolution sur la situation des femmes en Afghanistan. La France appuie également les travaux de la Commission indépendante pour les droits de l'homme, qui a fait du droit des femmes l'un de ses actions prioritaires. Dans le cadre de la présente session de l'Assemblée générale des Nations unies, la France veille à ce que les références aux droits civils et politiques, tout particulièrement s'agissant des droits des femmes,

soient renforcées dans le projet de résolution sur l'Afghanistan.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68197

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6167

Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11493